FPCI Fortuny

Fonds Professionnel
de Capital Investissement

Au sens de l'article L. 214-159
du Code monétaire et financier

inter invest
capital

Avertissement

La société de gestion de portefeuille Inter Invest Capital attire l'attention des investisseurs sur le fait que la commercialisation du fonds en France a été autorisée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 25 juin 2018 et que le fonds n'est pas autorisé à la commercialisation dans d'autres pays. Le FPCI Fortuny, fonds professionnel de capital-investissement constitué sous forme de fonds commun de placement de droit français (le « Fonds ») régi par le CMF est constitué à l'initiative de la société de gestion. Le Fonds n'est pas soumis à l'agrément de l'AMF et peut adopter des règles d'investissement dérogatoires par rapport aux fonds agréés. L'investissement dans le FPCI Fortuny est strictement réservé à la catégorie des investisseurs avertis répondant aux conditions de l'article 423-49 du Règlement général de l'AMF.

Les points clés

FPCI Fortuny : investir dans un portefeuille diversifié d'entreprises de croissance non cotées.

1. Investir au capital de sociétés non cotées et financer l'économie réelle

Le FPCI Fortuny est un fonds de capital-investissement dont la stratégie privilégiera des investissements essentiellement en titres de capital émis par des sociétés non cotées en vue de réaliser une plus-value de leurs cessions, sans que ne puisse être exclu un risque de perte en capital. Les sociétés ciblées, exercent leur activité en France et dans une moindre mesure dans des pays limitrophes en Europe et présentent des fondamentaux économiques sains et un fort potentiel de croissance selon la société de gestion. L'objectif du Fonds est de faire bénéficier les porteurs de parts d'une rentabilité élevée sur capitaux investis, en intervenant dans ces opérations en contrepartie d'une période de blocage des rachats pendant la durée de vie du Fonds.

2. Une stratégie d'investissement sur des secteurs diversifiés

La société de gestion sélectionne des entreprises existantes depuis plusieurs années, avec un profil financier solide suivant son analyse, un chiffre d'affaires annuel compris entre 1 million et 20 millions d'euros (cœur de cible entre 2 et 10 millions d'euros) et une rentabilité positive ou proche de l'équilibre. Le Fonds investit selon une approche multisectorielle (sans toutefois prendre un engagement sur des niveaux de diversification), et applique une stratégie d'investissement ciblée sur des secteurs de croissance, c'est-à-dire des secteurs émergents et/ou proposant des innovations sur des marchés établis (services aux entreprises, distribution/e-commerce, green business et technologie).

3. Bénéficier d'une fiscalité optimisée

L'investissement dans le FPCI Fortuny permet de profiter d'une exonération d'imposition sur les plus-values de produit de cession des parts (IR pour les personnes physiques et IS pour les personnes morales) sous réserve du respect de certaines conditions*.

Bénéficier du dispositif de l'apport-cession lors de la cession de votre entreprise

Le Fonds est éligible au dispositif de l'article 150-0 B ter du CGI permettant, en cas de cession des parts/actions d'une entreprise par une société holding et sous certaines conditions, de bénéficier au travers d'un réinvestissement dans le Fonds (remploi des produits de cession) d'un report d'imposition de la plus-value résultant de la cession de ces titres*.

* Veuillez vous rapprocher de votre conseil fiscal pour plus de précisions.

Souscription 100% digitale

Investissement minimum : 100 000 euros

(sauf cas dérogatoire à 30 000 €)
hors droits d'entrée

Capital-investissement

- Titre de capital de sociétés non cotées (principalement actions et actions de préférence)

Sous-jacents

- Focus sur des secteurs de croissance

Montant cible

- 30 m€ (+/- 12 participations)

Fiscalité

- Exonération d'IR[1] - IS[2]

Durée du Fonds

- 8 ans, prorogeable 2 fois 1 an

Objectif de rendement (non garanti)

« Notre ambition est de réaliser un TRI net de frais de 20% » [3] - Julien Hugot, gérant.

[1] Le produit de cession des parts reste toutefois assujetti aux prélèvements sociaux. Il est rappelé que cette exonération est soumise au respect par l'investisseur personne physique résidente fiscale française, d'un certain nombre de conditions et notamment d'un engagement de conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de leur souscription.

[2] Il est rappelé que les produits de cession des parts et les plus-values réalisés par les porteurs de parts personnes morales françaises soumises à l'IS à l'occasion de la cession ou du rachat des parts seront soumises au régime des plus et moins-values à long terme (permettant l'application d'un taux réduit d'IS de 0% ou 15 % en fonction des participations composant le portefeuille du Fonds) sous réserve que les parts du Fonds soient détenues par le porteur de parts depuis au moins cinq ans.

[3] Net du carried et des frais de gestion, en prenant comme hypothèse une durée moyenne d'investissement dans les sociétés du portefeuille de 6 ans.

Le marché cible

Une approche multisectorielle avec un focus sur des secteurs de croissance

La société de gestion met en oeuvre une stratégie d'investissement multisectorielle en France et en Europe. Elle sélectionne des sociétés en forte croissance ayant plusieurs années d'expérience, une taille significative, et nécessitant un apport en fonds propres pour financer leur croissance.

Le FPCI Fortuny a pour vocation de financer une sélection de PME établies au « business model » déjà éprouvé, dans le but de soutenir des projets créateurs de valeur pour le dirigeant et l'investisseur.

Les sociétés cibles

Le FPCI Fortuny investit dans des sociétés en croissance aux fondamentaux économiques sains et positionnées sur des marchés innovants. Ces entreprises sont actives sur des secteurs émergents et/ou proposent des innovations sur des marchés établis.

Une rentabilité positive ou proche de l'équilibre

Un modèle économique éprouvé

Une forte croissance du chiffre d'affaires annuel (cœur de cible entre 2 et 10 millions d'euros)

Un focus sur des secteurs de croissance :
- Services aux entreprises
- Distribution/e-Commerce
- Green business
- Technologie

Les participations en portefeuille

Le FPCI Fortuny a d'ores et déjà réalisé 9 investissements dans ces différents secteurs de croissance :

PLUG IN DIGITAL	Tech
CertiDeal	E-commerce
Alcméon	Tech
WOÔ	Business Service
FourniResto	E-commerce
E-NOVATE Trading Desk Mobile	Tech
mylight SYSTEMS	Green
Olympe	Tech
SUPERVAN	Business Service

Zoom sur deux participations en portefeuille

PLUG IN DIGITAL

Tech

Un acteur incontournable de l'industrie française et européenne du jeu vidéo

Activité
Editeur et distributeur digital de jeux vidéo sur PC, Console, Mobile et Cloud Gaming

Objectif de la levée de fonds en 2019
Accélérer son développement dans l'édition de jeux vidéo.

Créé en 2012 et positionné initialement en tant que facilitateur d'affaires pour les studios indépendants de jeux vidéo afin de les aider à exploiter de nouvelles sources de revenus, Plug In Digital s'est rapidement développé vers la distribution et compte aujourd'hui parmi ses clients de nombreux éditeurs majeurs comme Paradox Interactive, Bigben Interactive, Konami, SNK, etc.

En seulement quelques années, Plug In Digital est devenu un acteur reconnu du secteur, tant en France qu'à l'étranger, et sur toutes les plateformes (PC, Mobile, Consoles, Cloud Gaming). La société a diversifié son activité en devenant éditeur de jeux vidéo et ambitionne de devenir un acteur de référence sur ce marché.

Cette première levée de fonds a constitué une nouvelle étape importante dans la stratégie de croissance de l'entreprise.

« Nous avons connu une croissance rapide, mais c'est un succès construit patiemment, voire sagement, uniquement sur nos fonds propres. Nous sommes à l'orée d'une nouvelle phase pleine de promesses avec encore une accélération dans la distribution et de grandes ambitions dans l'édition. Il nous fallait un partenaire de confiance pour nous accompagner dans ce projet qui nécessite une plus grande force d'investissement. Inter Invest Capital nous apporte autant les moyens financiers pour accompagner nos projets que la sérénité pour les mener à bien. »

Francis Ingrand, Fondateur et CEO de Plug In Digital

CertiDeal

E-commerce

Démocratiser un usage plus durable de l'électronique

Activité
Site e-commerce de vente et d'achat de produits high-tech d'occasion ou reconditionnés certifiés

Objectif de la 1ère levée de fonds en 2017*
Accélérer son développement dans deux domaines clés :
- Développement marketing et commercial,
- Expansion internationale.

Objectif de la 2ème levée de fonds en 2020
Poursuivre son développement en France ainsi qu'à l'international en s'implantant notamment dans plusieurs pays européens.

Créée fin 2015, la société ambitionne d'accélérer sa conquête du marché européen avec le lancement de ses activités en Europe du Sud. Son objectif : mettre en œuvre de nouveaux dispositifs pour démocratiser un usage plus responsable et plus durable de l'électronique. En 4 ans, Certideal revendique plus de 160 000 clients et enregistre une note de satisfaction de 9,1/10. Reconnue sur son marché, la start-up a récemment intégré le prestigieux label French Tech 120.

« En 10 ans, les smartphones ont envahi notre quotidien et leur impact néfaste sur l'environnement s'est rapidement fait sentir. Face à cet écueil, l'achat d'occasion, qui relève de notre responsabilité sociétale, entre progressivement dans les mœurs. Mais il y a un hic : la vente d'occasion mobile pâtit d'une forte défiance. C'est pourquoi chez Certideal, nous promettons à nos clients des achats d'occasion sereins et sécurisés. »

Laure Cohen, co-fondatrice de Certideal.

* Cette première levée de fonds a été réalisée en 2017 via un autre fonds d'investissement géré par Inter Invest Capital.

Le Groupe Inter Invest

Un partenaire historique des entreprises

30 ans

d'expérience dans le financement des entreprises

+2 Mds€

d'actifs financés sous gestion

+850 partenaires

distributeurs font confiance au Groupe Inter Invest

Depuis 1991, le groupe Inter Invest, composé de plus de 150 professionnels, est spécialisé dans la structuration, la distribution et la gestion de solutions d'investissement innovantes.

Inter Invest est un acteur reconnu du financement des PME françaises.

Inter Invest Capital : la création de valeur pour ambition

Inter Invest Capital est la société de gestion du Groupe Inter Invest agréée par l'AMF sous le numéro GP-15000006, **spécialisée dans des opérations de capital croissance d'entreprises françaises.** Inter Invest Capital sélectionne des sociétés aux fondamentaux solides dirigées par des entrepreneurs ambitieux, ayant fait la preuve de leur modèle et évoluant sur des segments de marché innovants. Ces sociétés en forte croissance offrent ainsi un potentiel de développement attractif. Inter Invest Capital s'affirme comme un partenaire à long terme des entrepreneurs auprès desquels elle s'engage. Fiscales ou non, Inter Invest Capital propose un panorama de solutions d'investissement innovantes :

PRI Principles for Responsible Investment

Inter Invest Capital est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

+120M€
sous gestion

+50
participations

13 FIA
gérés dont 4 FPCI

Données au 31/12/2020

Inter Invest Capital : des premières sorties prometteuses

Trois premières sorties ont été réalisées (cessions à des leaders industriels ou financiers) :

Contextor cédée à SAP

Secteur : Tech

Activité : éditeur de logiciels RPA

Date de la cession : novembre 2018

Morning Cowoking cédée à Nexity

Secteur : Business Services

Activité : gestion d'espaces de coworking

Date de la cession : décembre 2018

SPVIE cédée à Essling capital

Secteur : Business Services

Activité : courtier grossiste en produits d'assurance

Date de la cession : mars 2020

Inter Invest Capital : les gérants du fonds

Benjamin Cohen, Directeur associé d'Inter Invest Capital

- Directeur du plan post deal de Civica après son rachat par Omers Private Equity
- Directeur chez Deloitte en Transaction Services à Londres
- Consultant chez Advention Business Partners
- HEC

Julien Hugot, Directeur associé d'Inter Invest Capital

- Co-fondateur de VivaSon
- Consultant chez Oliver Wyman
- Auditeur financier chez Mazars
- HEC

Stratégie d'investissement

Inter Invest Capital se distingue par une culture forte et authentique de l'entrepreneuriat, une politique d'investissement rigoureuse et une implication réelle dans un portefeuille concentré de sociétés. Le FPCI Fortuny a ainsi pour vocation d'investir dans un portefeuille d'actions ou d'actions de préférence selon une stratégie d'investissement multisectorielle.

Un fonds investi majoritairement dans un portefeuille d'actions ou actions de préférence

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille de participations composé essentiellement de titres de capital émis par des sociétés non cotées en France et dans une moindre mesure en Europe. Les gérants sélectionnent des participations présentant des fondamentaux économiques solides et une dynamique de croissance en vue de réaliser une plus-value lors de leurs cessions. L'objectif du Fonds est de faire bénéficier les porteurs de parts d'une rentabilité élevée sur capitaux investis, en intervenant dans ces opérations.

Une stratégie d'investissement multisectorielle

Le Fonds investira selon une approche multisectorielle et appliquera une stratégie d'investissement ciblée sur des secteurs de croissance : distribution, services aux entreprises et aux particuliers, énergies renouvelables et technologie. Le Fonds devrait privilégier les investissements en capital-risque et capital-développement en étant un actionnaire minoritaire dans les participations. Le Fonds réalisera des investissements jusqu'à 5 millions d'euros, mais pourra effectuer des investissements au-delà de ce montant si cela est jugé dans l'intérêt de l'ensemble des porteurs de parts.

Calendrier prévisionnel

Constitution du fonds :
26 juillet 2018

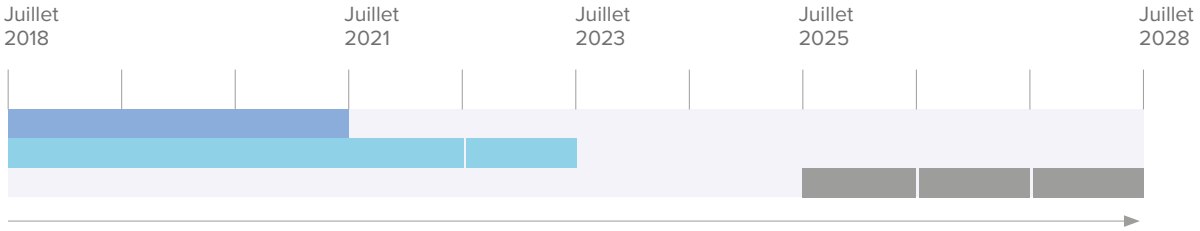

Période de souscription
- 2 ans, prorogeable 1 an max.
- Fin de la période de souscription : 30 juin 2021

Période d'investissement
- 4 ans, prorogeable 1 an
- Environ 12 participations

Période de pré-liquidation et liquidation
- 7 ans après la date de constitution
- Possibilité de céder des participations avant cette date
- Objectif de céder tous les actifs du Fonds au bout de 8 ans (prorogeable 2 fois 1 an)

Profil des principaux risques du Fonds

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques liés à l'investissement dans le Fonds. Les facteurs de risques identifiés à la date du présent document sont exposés ci-après.

1. Risque de perte en capital

Le Fonds n'offre aucune garantie de protection en capital. Tout porteur de parts est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Le Fonds a par ailleurs vocation à financer en fonds propres des entreprises. La performance du Fonds est donc directement liée à la performance des sociétés du portefeuille dans lesquelles il est investi. L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque potentiel de faible rentabilité ou même de perte partielle ou totale de son investissement dans le Fonds.

2. Risque de faible liquidité

Les participations prises dans des sociétés non cotées ou cotées sur un Marché d'Instruments Financiers non réglementé présentent un risque d'illiquidité. Le Fonds pourrait éprouver, le cas échéant, des difficultés à céder de telles participations dans les délais et au niveau de prix initialement envisagé.

3. Risque lié à l'activité des Sociétés du Portefeuille

L'attention de chaque porteur de parts est particulièrement attirée sur le fait que le Fonds a vocation à investir dans des sociétés à potentiel de croissance et en phase de développement. Ces entreprises peuvent connaitre des phases de récession économique fortes et imprévisibles. Par conséquent, la performance du Fonds peut en être affectée négativement.

4. Risque lié à la période de blocage

Le rachat des parts par le Fonds est bloqué pendant la durée du Fonds, sauf cas de rachat anticipé. Par conséquent, les porteurs de parts ne pourront pas être en mesure de liquider leur investissement avant la fin de la durée du Fonds.

5. Risque fiscal ou réglementaire

L'évolution et/ou la modification des règles actuellement applicables au Fonds après la date de sa création pourront avoir un impact juridique, légal, fiscal ou financier négatif pour le Fonds et/ou tout porteur de parts.

Par ailleurs, l'investissement dans le Fonds peut avoir des incidences fiscales complexes différentes pour chaque porteur de parts. En conséquence, les porteurs de parts doivent s'assurer le conseil d'un professionnel qualifié sur les conséquences d'un tel investissement et mener sa propre analyse fiscale sur sa situation. Le Fonds et la société de gestion ne seront pas responsables des conséquences fiscales pour les porteurs de parts d'un investissement dans le Fonds.

Les autres risques identifiés par la société de gestion figurent à l'Article 6 « Profil de risques du Fonds » du Règlement du Fonds.

Caractéristiques générales

Société de gestion	Inter Invest Capital (Agrément n° GP-15000006)
Forme juridique	Fonds Professionnel de Capital Investissement
Date de constitution	26 juillet 2018
Objectif de rendement (non garanti) des gérants	Réaliser un TRI net de frais de 20% [1]
Durée de vie et de blocage du Fonds	8 ans, prorogeable 2 fois 1 an sur décision de la société de gestion
Zones géographiques	France et Europe
Souscription minimum	100 000 € (30 000 € sous certaines conditions)
Prime de souscription [2]	4%
Période de souscription	2 ans, prorogeable 1 an max., ouverte jusqu'au 30 juin 2021
Droits d'entrée	5% maximum TTC
Engagement du Groupe Inter Invest	1,5 m€
Catégories de parts [3]	**Parts A, A1** Code ISIN (parts A) : FR001333632 Code ISIN (parts A1) : FR001341974 • Souscription min. 100 k€ sauf cas dérogatoire à 30 k€ • Frais de gestion : 2% nets de taxes / an **Parts B, B1** Code ISIN (parts B) : FR001333634 Code ISIN (parts B1) : FR0013348265 • Souscription ≥ 500 k€ • Frais de gestion : 1,75% nets de taxes / an
Valorisation	Semestrielle
Dépositaire	RBC Investor Services Bank France
Carried interest	20% de la plus-value nette réalisée par le Fonds au-delà d'un Revenu Prioritaire de 1,5x le montant libéré (avec catch up)

(1) Selon l'ambition de la société de gestion, cf. citation page 4.

(2) Appliquable à compter du 1er janvier 2021.

(3) Les parts A1 et B1 sont éligibles au dispositif de l'apport-cession et sont à libération intégrale.

Fiscalité du Fonds

Les parts du Fonds bénéficient d'une fiscalité attractive

sous réserve du respect des conditions prévues par les articles mentionnés ci-dessous :

Exonération de l'imposition sur la plus-value pour les personnes physiques[1] (article 163 quinquies B du CGI) et les personnes morales[2] (art. 219, I, a sexies-2 du CGI).

Pour plus d'informations, il vous est recommandé de vous rapprocher de votre conseiller fiscal.

Un fonds éligible au dispositif de l'apport-cession

Le FPCI Fortuny est un produit financier conçu en réponse à l'évolution récente de la législation rendant les fonds de capital-investissement éligibles au dispositif de l'apport cession permettant de bénéficier du report d'imposition de la plus-value visé à l'article 150-0 B Ter du CGI.

Principales conditions à respecter par le Fonds pour être éligible au dispositif 150-0 B Ter

- Minimum 75% investis en actions
- Investir dans des sociétés actives dans les secteurs d'activité visés aux articles 34 et 35 du CGI (activités commerciale, industrielle, etc.)

Plus d'informations sur le Fonds ?

Veuillez vous référer au règlement du Fonds, disponible sur le site Internet : www.inter-invest.fr/private-equity/fpci

(1) Les personnes physiques restent toutefois redevables des prélèvements sociaux applicables. Il est par ailleurs rappelé que cette exonération est soumise au respect par l'investisseur personne physique résidente fiscale française, d'un certain nombre de conditions et notamment d'un engagement de conservation de ses parts jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant celle de la souscription (« Délai de Conservation »). L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que ces dispositifs fiscaux sont susceptibles d'évoluer postérieurement à la date d'agrément du fonds.

(2) Il est rappelé que les plus-values réalisées par les porteurs de parts personnes morales françaises soumises à l'IS à l'occasion de la cession ou du rachat des parts seront soumises au régime des plus et moins-values à long terme (permettant l'application d'un taux réduit d'IS de 0% ou 15 % en fonction des participations composant le portefeuille du Fonds) sous réserve que les parts du Fonds soient détenues par le porteur de parts depuis au moins cinq ans.

Tableau des coûts

Incidence sur le rendement annuel sur la base du scénario intermédiaire pour la période de détention recommandée (10 ans)		
Coûts ponctuels		
Coûts d'entrée	0,52%	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximum que vous pourriez payer. Ceci inclut les coûts de distribution du Fonds.
Coûts de sortie	0,00%	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez à l'échéance.
Coûts récurrents		
Coûts de transactions de portefeuille	0,20%	Incidence des coûts encourus lorsque les investissements sous-jacents au Fonds sont achetés ou vendus.
Autres coûts récurrents	2,52%	Incidence des coûts prélevés chaque année au titre de la gestion du Fonds.
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,00%	Incidence des commissions liées aux résultats.
Commission d'intéressement	2,70%	Incidence des commissions d'intéressement. Montant prélevé lorsque la performance de l'investissement sera supérieure à 1,5 fois le montant de la Souscription Globale Libérée. Au-delà de ce seuil, un paiement de 20% du rendement final aura lieu après la sortie de l'investissement.

Pour toute demande d'information sur l'offre, contacter :

FPCI Fortuny
01 56 62 00 55
www.inter-invest.fr

Document non contractuel édité en février 2021. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés à destination de l'investisseur (« DICI ») visé par l'AMF. Le DICI sera remis au souscripteur préalablement à sa souscription. Le prospectus complet du Fonds comprenant le DICI et le Règlement, ainsi que la note fiscale (non visée par l'AMF) sont disponibles sur simple demande écrite.

Document à caractère publicitaire

inter invest capital